

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 7 JUIN 2010 A 20 h 30**

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O.NAUD, B.RAUD, E. RAVAUD.

Excusés : E. BIRET, F. DENIS.

Secrétaire de séance : M. CHIFFOLEAU.

Convocation : 28 mai 2010



C.A.U.E.

Madame Nathalie KOPP, architecte au CAUE, présente l'étude sur le centre bourg et notamment les enjeux liés aux mutations de propriétés en cours dans ce secteur.

L'étude met l'accent sur la préservation de la vallée du Ritz Doré et l'affirmation du caractère central de la Place Sainte Thérèse et la nécessité de créer des liaisons piétonnes notamment entre les divers quartiers.

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Monsieur Frédéric LAUNAY, Adjoint à l'urbanisme, présente le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) à passer entre la commune et la société TERIMMO.

La société TERIMMO a un projet de lotissement de 22 lots dans le secteur des Nouvelles qui nécessite des travaux d'extensions des réseaux et d'aménagement de la voirie.

La commune peut mettre à la charge de l'aménageur les coûts de ces travaux estimés à 220 075.83 € HT.

Dans le cadre de la convention, la société TERIMMO prendrait en charge 158 283.33 € HT de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention présentée et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les documents à intervenir.

CONVENTION POUR PARTICIPATION ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL

Sur proposition de Monsieur Frédéric LAUNAY, le Conseil municipal approuve le projet de convention pour participation pour équipement public exceptionnel à passer entre la commune et Monsieur Romain MALIDAIN et Mademoiselle Nathalie JOUNEL.

Cette convention prévoit la prise en charge par la commune de la desserte par le réseau téléphonique du logement de fonction agricole édifié au Demi-Bœuf contre une participation financière de 2 800.00 € des pétitionnaires.

L'assemblée charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les documents à intervenir.

.../...

MARCHÉ FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Madame Gisèle VAILLANT, Adjointe chargée des affaires scolaires, présente au Conseil municipal le rapport d'analyse des offres remises pour la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire. Elle propose de conclure un marché avec la société OCÉANE de RESTAURATION pour un prix de repas enfant de 2.125 € comprenant la livraison d'un repas biologique par mois.

Ce contrat serait d'une durée d'une année renouvelable avec un maximum de quatre années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le marché et charge le Maire ou un Adjoint de signer les pièces à intervenir.

MARCHÉ ENDUITS D'USURE

Madame Fabienne ESMANGART de B., Adjointe chargée de la voirie, présente les conclusions de la commission suite à l'appel d'offres lancé pour la réalisation des enduits d'usure 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le marché à intervenir avec la société EUROVIA pour un montant de 34 050.40 € HT soit 40 784.27 € TTC et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer le marché à intervenir.

MARCHÉ CURAGES DE FOSSÉS

Madame Fabienne ESMANGART de B., Adjointe chargée de la voirie, présente les conclusions de la commission suite à l'appel d'offres lancé pour la réalisation des curages de fossés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le marché à intervenir avec la sarl ATDV Rocheteau à Legé pour un montant de 10 419.20 € HT soit 12 461.36 € TTC et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer le marché à intervenir.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport d'activités 2009 de la Communauté de Communes de Grand Lieu commenté par Madame le Maire.

Qualité de l'eau potable : en réponse à une question orale, Madame le Maire précise que les analyses de qualité de l'eau potable sont affichées dans le hall d'entrée de la mairie.

TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur Richard NOUNTCHONGOUÉ, adjoint aux sports, informe le Conseil municipal que l'ensemble des partenaires (association, clubs de sports...) a été contacté et que le dossier d'appel d'offres pour la construction du terrain multisports peut être lancé.

Après délibérations, le Conseil municipal décide de lancer l'appel d'offres pour la construction du terrain multisports.

.../...

CONVENTION DE SERVITUDES ET DE PASSAGE

La société COMPAGNIE du VENT SAS propose une convention de servitudes et de passage touchant les chemins ruraux n° 375 et ZH 66.

Cette convention est nécessaire pour la desserte et les raccordements du futur parc éolien des Grands Gâts. Ces servitudes sont accordées moyennant une indemnité forfaitaire de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet de convention et autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer la convention et toutes pièces liées au projet de parc éolien des Grands Gâts.

CONVENTION DE SERVITUDE ÉLECTRICITÉ

La société ERDF SA a réalisé la pose d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles communales cadastrées ZH n° 70 et ZS n° 6 et sollicite la signature d'une convention de servitude électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention proposée et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les documents à intervenir en l'étude de Maître GASTE, Notaire à Nantes.

ASSAINISSEMENT DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder aux virement de crédits ci-dessous sur le budget assainissement 2010.

-Crédits à ouvrir :

2815	installations techniques matériels	- 68 504.00 €
281532	réseaux d'assainissement	21 736.00 €
28157	matériel et outillage industriels	6 424.00 €
281311	bâtiments d'exploitation	40 344.00 €

Cette délibération annule la délibération n° 09-05-2010 du 10 mai 2010.

CONVENTION AGENDA

Monsieur Samuel DELAUNAY, Adjoint à l'information, présente une convention d'édition de l'agenda municipal à passer avec l'imprimerie du Bocage 85 Les Lucs sur Boulogne.

Cette convention d'une durée de 3 ans régie les conditions de réalisation de l'agenda.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention présentée et charge le Maire ou un Adjoint de signer les documents y afférents.

LIGNE EXPRESS TRANSPORTS LILA

Madame le Maire indique qu'à compter de septembre prochain, une ligne de transport rapide sera mise en place par les transports Lila à partir de La Limouzinière. Le départ est fixé à 7 h 00 et l'arrivée à Nantes Bourdonnières 7 h 40.

.../...

VISITE ENTREPRISE PILOTE

Sur proposition du PDG de l'entreprise PILOTE, une visite de l'usine PILOTE sera organisée courant octobre pour les membres du Conseil municipal.

PROJET DE TERRITOIRE CCGL

Monsieur Samuel DELAUNAY fait le point sur l'avancement du projet de territoire. Il propose une réunion de concertation aux élus intéressés avant l'été pour connaître les avis de chacun avant l'élaboration du document final.

PROCHAINE RÉUNION

LUNDI 5 JUILLET 2010